

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE GUELMA**

Dernière Mise en Demeure avant la résiliation du marché

Désignation et adresse du service contractant

- *- **Service contractant** : Direction des Travaux publics
- *- **Adresse** : Route de l'université « cité Administratif»

Désignation et Adresse du partenaire cocontractant :

- *- **Partenaire cocontractant** : SARL BELHADI entreprise des travaux publics et hydraulique
Boumerdès
- *- **Adresse** : Zone industrielle le palma BP 197,25000

Désignation et références du marché :

- *- **projet** : Réalisation du dédoublement de la RN20 entre Medjez Amar et la limite de la wilaya de Constantine sur 46 km (tranche : Medjez Amar –Oued Zenati sur 30 km) en lot séparés :

Lot N°09 : dédoublement de la RN20 du Pk 52 + 900 au Pk 47 + 900 sur 5 Km.

- *- **N° et date du Marché** : Marché n°12/ DTP/ 2023 du 10/10/2023
- *- **Visa de la CMPW** : N° 223/2023 du 17/09/2023
- *- **Visa du contrôleur financier** : Visa N° 830 du 27/09/2023

****** Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°01 en date du 10/10/2023 portant la notification du marché et le démarrage des travaux à partir de 10/10/2023.

* Vu la première mise en demeure publiée dans les quotidiens *Al-Naser* et *Seybouse times* en date du 10/12/2024 adressée à l'entreprise, portant sur le renforcement du chantier en moyens humains et matériels.

*- vu la première mise en demeure publiée dans le BOMOP du 15/12/2024 au 21/12/2024 adressée à l'entreprise portant sur le renforcement du chantier en moyens humains et matériels.

-Vu la deuxième mise en demeure publiée dans les quotidiens *Al- siyahi* en date du 05/06/2025 et l'horizon en date du 10/06/2025 adressée à l'entreprise, portant sur le renforcement du chantier en moyens humains et matériels , la mise à pied d'œuvre de plusieurs ateliers et le lancement des travaux de mise en œuvre de la couche de base en

grave bitume et la couche de roulement en béton bitumineux pour accélérer la cadence de réalisation et rattraper le retard enregistré .

*vu la deuxième mise en demeure publiée dans le BOMOP du 08/06/2025 au 14/06/2025 adressée à l'entreprise, portant sur le renforcement du chantier en moyens humains et matériels , la mise à pied d'œuvre de plusieurs ateliers et le lancement des travaux de mise en œuvre de la couche de base en grave bitume et la couche de roulement en béton bitumineux pour accélérer la cadence de réalisation et rattraper le retard enregistré .

-Vu la correspondance N°146 / DTP/ SDIB / 2026 du 11/01/2026 portant votre engagement durant le monsieur le wali pour livrer 3.5 km fin janvier et le reste du projet fin de mois de février.

*- Vu la correspondance N°622 / DTP// SDIB/ 2026 du 17/02/2026 portant sur l'abandon total de chantier, et la prise de toutes les dispositions pour renforcer le chantier par les moyens humains et matériels nécessaires avec l'ouverture de plusieurs ateliers.

la SARL BELHADI entreprise des travaux publics et hydraulique – Boumerdès attributaire du projet portant «réalisation du dédoublement de la RN20 entre Medjez Amar et la limite de la wilaya de Constantine sur 46 km (tranche : Medjez Amar –Oued Zenati- Ain Regada sur 40.5km) **Lot N°09** : dédoublement de la RN20 du Pk 52 + 900 au Pk 47 + 900 sur 5 Km , est mise en demeure pour la dernière fois en vue de renforcer le chantier en moyens humains et matériels par la mise à pied d'œuvre de plusieurs ateliers notamment la mise en œuvre de la couche de base et la couche de roulement ainsi que la construction du séparateur en béton tout en augmentant la cadence de réalisation afin de rattraper le retard enregistré .

Faute de satisfaire à cette mise en demeure dans les soixante douze (72) heures à compter de la première date de la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP, l'administration engagera la procédure de résiliation du marché aux torts exclusifs de l'entreprise.